

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme professionnel dans le champ de la jeunesse et des sports.

Ce diplôme est homologué au niveau 5 et il est délivré plusieurs mentions dont notamment la mention « sports équestres »

Le diplôme est construit en s'appuyant sur un référentiel professionnel ([annexe 1](#)) décrivant les activités d'un métier ou d'un emploi et un référentiel de certification ([annexe 2](#)) décrivant les compétences nécessaires à l'exercice du métier ou de l'emploi identifiés.

• **Architecture**

Le DE JEPS est composé de **quatre unités capitalisables** (UC), présentées dans le référentiel de certification.

Les 4 UC doivent donc être acquises pour que le diplôme soit délivré.

• **Formation**

Chaque organisme de formation doit avoir obtenu l'habilitation du Recteur de région académique pour préparer au DEJEPS Perfectionnement sportif mention sports équestres, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La formation repose sur le principe de l'alternance entre séquences de formation en centre et périodes en entreprise avec suivi par un ou plusieurs tuteur(s).

Un positionnement, situé en début de formation, permet de définir un parcours individualisé de formation en tenant compte des acquis personnels de chaque candidat (expérience et/ou diplômes).

• **Certification**

Les compétences attendues sont évaluées à travers diverses situations de certifications.

Chaque certification fait l'objet d'une évaluation initiale et, en cas d'échec, d'une évaluation de rattrapage.

Le diplôme est délivré par le Recteur de région académique, après validation d'un jury régional, lorsque le candidat a satisfait aux exigences de l'évaluation des quatre UC constitutives du diplôme.

Organisme habilité dans la région Grand Est :

1 organisme est habilité pour mettre en œuvre la formation au DEJEPS Perfectionnement Sportif mention « sports équestres » :

IFCE Rosières

Rue Léon Bocheron
54110 Rosières aux Salines

Tel : 07 63 04 48 07
formations.grandest@ifce.fr

Démarches à mettre en œuvre pour entrer en formation

1. **Prendre contact au premier trimestre** avec un organisme de formation afin d'obtenir des informations sur la formation et un dossier d'inscription aux tests d'entrée.
2. Satisfaire aux **exigences préalables à l'entrée en formation** :
 - être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
 - présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités équestres » datant de moins d'un an
 - satisfaire aux tests d'exigences techniques préalables à l'entrée en formation (**TEP**) ([annexe 3](#))
NB : Il existe des possibilités de dispenses des TEP
3. Se présenter aux **sélections** propres à l'organisme de formation (ex : écrit, entretien de motivation, tests techniques complémentaires...)
4. Suivre un **positionnement** :

Le positionnement consiste à situer le candidat par rapport au référentiel du diplôme :

 - Par rapport au référentiel professionnel, pour tenir compte de son projet professionnel
 - Par rapport au référentiel de certification, au regard de ses acquis expérimentiels et/ou des équivalences obtenues grâce à des diplômes précédemment obtenus.

Le positionnement permet de construire le Plan Individualisé de Formation du candidat.

Annexe 1

Référentiel professionnel du DEJEPS Perfectionnement Sportif « sports équestres »

I - Définition du métier

Le titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « sports équestres » encadre en autonomie les activités équestres et plus particulièrement celles de perfectionnement et d'entraînement dans les disciplines des sports équestres.

Dans le cadre de ses fonctions, il est amené à

- assurer, au sein d'une structure, la continuité de l'enseignement des pratiques équestres dans un cadre de perfectionnement et d'entraînement dans les disciplines des sports équestres ;
- participer à, ou assurer le contrôle et la coordination de l'organisation pédagogique, technique et logistique de la structure ;
- participer à, ou assurer l'encadrement et l'animation d'une équipe de collaborateurs ;
- participer à des actions de formation ;
- assurer les fonctions de tuteur.

Les compétences en lien avec l'exercice de ces fonctions, attestées par le diplôme, sont

- concevoir des programmes de perfectionnement dans les disciplines des sports équestres ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement dans les disciplines des sports équestres ;
- conduire des cycles d'entraînement en vue d'un objectif de perfectionnement individuel ou collectif dans les disciplines des sports équestres ;
- mettre en œuvre les techniques liées aux disciplines des sports équestres ;
- coordonner et mettre en œuvre la formation et le travail du cheval en vue d'une pratique de compétition ;
- coordonner et mettre en œuvre le suivi et les soins relatifs à la santé et au bien-être des chevaux dont il assure ou supervise le travail ;
- coordonner et mettre en œuvre une organisation de compétition ;
- conduire des actions de formation ;
- réaliser des actions de tutorat ;
- intégrer une démarche de prise en compte du développement durable et de la citoyenneté dans ses actions.

II - Fiche descriptive des activités du titulaire du DEJEPS « sports équestres »

Conception d'un projet d'action dans les sports équestres

Ce professionnel conçoit des projets d'action d'enseignement, d'entraînement sportif et d'organisation de manifestation sportive pour lesquels :

- il agit dans le cadre du réseau fédéral, en relation avec les acteurs professionnels et les partenaires institutionnels locaux, régionaux et nationaux
 - il identifie les différentes organisations des structures équestres (association, structure commerciale, structure municipale...)
 - il identifie les partenaires institutionnels locaux, régionaux, nationaux
 - il identifie la structuration de la FFE, des CRE, des CDE, et l'organisation des structures ministérielles rattachées au sport
 - il identifie les personnes ressources, au niveau local et régional dans le domaine du sport et de la formation
- il agit dans le respect des valeurs du sport, de l'éthique et de la réglementation
 - il conçoit son action dans le respect du cheval et des valeurs du sport
 - il conçoit son action en prenant en compte les dispositifs de lutte contre le dopage (humain et équin), les incivilités et la violence dans le sport
 - il se conforme à la réglementation en vigueur
- il participe à l'analyse des attentes des prescripteurs
 - il questionne le projet de la structure, son histoire, le contexte social, économique, culturel, les enjeux et la logique de l'organisation
 - il analyse l'organisation, les caractéristiques et l'environnement de la structure
- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
 - il définit les différents publics de sa structure, leurs caractéristiques et leurs attentes
- il formalise les objectifs du projet d'action
 - il connaît l'évolution des disciplines des sports équestres, leurs valeurs
 - il analyse les contraintes techniques, physiques, tactiques et psychologiques mises en jeu dans ces disciplines

- il conçoit la progression du travail des chevaux et des cavaliers en vue d'une pratique de compétition
- il définit les ressources et moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action
 - il quantifie et identifie les ressources humaines, matérielles, financières nécessaires à la mise en oeuvre du projet
 - il définit le profil des intervenants nécessaires à la mise en oeuvre du projet
 - il estime le coût des actions
 - il établit les budgets prévisionnels
 - il conçoit une démarche de recherche de financement
- il conçoit une démarche de communication
 - il conçoit des actions de communication et de promotion internes et externes.
 - il établit un plan de communication
- il conçoit des modalités et des outils d'évaluation pour toutes les étapes du projet
- il prend en compte le développement durable dans son projet

Et

Dans le domaine de l'enseignement :

- il définit les objectifs de perfectionnement à court, moyen et long terme en cohérence avec ceux de la structure et en fonction des ressources
- il définit une progression technique et pédagogique et précise les contenus
- il définit les différentes méthodes et stratégies pédagogiques adaptées aux objectifs et au public

Dans le domaine de l'entraînement

- il prend en compte l'environnement des cavaliers (familial, scolaire/universitaire/professionnel, socio-économique...)
- il évalue les capacités des couples par rapport aux contraintes identifiées
- il définit les objectifs d'entraînement à court, moyen et long terme en cohérence avec ceux de la structure et en fonction des ressources
- il conçoit une planification et une programmation en fonction des échéances et de l'objectif de performance
- il définit des démarches d'entraînement adaptées aux objectifs et aux compétiteurs

Dans le domaine de l'organisation de compétition

- il définit les objectifs (sportifs, promotionnels, financiers...)
- il conçoit la manifestation et une planification des actions à mener

Dans le domaine de la formation

- il identifie les besoins en formation
- il définit les objectifs de formation
- il précise les contenus de formation
- il conçoit les interventions
- il crée les supports pédagogiques
- il conçoit une démarche d'accompagnement et d'analyse de pratique dans le cadre de son rôle de tuteur

Coordination de la mise en oeuvre d'un projet d'action dans les sports équestres

Ce professionnel coordonne des projets d'action d'enseignement, d'entraînement et d'organisation de compétition pour lesquels :

- il coordonne une équipe professionnelle
 - il sollicite les personnes ressources
 - il définit le rôle de chacun
 - il conduit des réunions
 - il respecte et fait respecter les dispositions du droit du travail au sein de la structure
 - il respecte et fait respecter les règles d'utilisation des outils de travail
 - il prévoit des actions de formation de ses collaborateurs en vue de l'amélioration de leurs compétences
 - il participe aux actions de tutorat dans la structure
- il coordonne la formation et le travail des chevaux en vue d'une pratique de compétition
- il coordonne le suivi et les soins relatifs à la santé et au bien-être des chevaux dont il assure ou supervise le travail
- il coordonne les actions de communication et/ou de promotion
- il représente la structure auprès des partenaires
- il gère la logistique des programmes d'action
 - il organise l'utilisation des espaces de pratique
 - il gère l'utilisation de la cavalerie
 - il contrôle l'état de santé de la cavalerie
 - il coordonne l'intervention du vétérinaire, du maréchal-ferrant, du dentiste...

- il anticipe le renouvellement de la cavalerie
- il coordonne les actions de contrôle et de réparation des équipements matériels
- il anticipe l'achat de nouveaux matériels et leur renouvellement
- il coordonne les déplacements en compétition
- il contrôle le budget des actions programmées
 - il calcule et analyse les écarts sur budget
 - il choisit des actions correctives
 - il analyse les résultats financiers des actions
- il veille au respect des procédures de qualité : labels...

Et

Dans le domaine de l'organisation de compétition

- il coordonne une équipe bénévole
- il organise les collaborations entre professionnels et bénévoles

Conduite d'une démarche de perfectionnement sportif dans les sports équestres

Ce professionnel conduit des démarches d'enseignement, d'entraînement et d'organisation de compétition pour lesquelles

- il prend en compte la sécurité des pratiquants et des tiers dans son action
 - il évalue les risques objectifs liés à la pratique et à son contexte : entraînement, compétition...
 - il vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité
 - il réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
 - il sécurise le site de pratique
 - il connaît la procédure d'alerte des secours
- il conduit une démarche d'enseignement
 - il met en oeuvre et adapte la ou les méthodes et les organisations pédagogiques choisies
 - il enseigne à un groupe
 - il conduit les apprentissages et les progressions techniques
 - il adapte son organisation, le contenu et ses interventions au comportement des couples
 - il utilise les différents outils d'évaluation
 - il formalise des bilans
- il conduit des cycles d'entraînement en vue d'un objectif de performances individuelles ou collectives
 - il prépare physiquement et techniquement les cavaliers et les chevaux à la compétition
 - il procède aux choix techniques et stratégiques
 - il prend en compte le développement des habiletés mentales du cavalier
 - il utilise les différents outils d'évaluation
 - il formalise des bilans
- il réalise en sécurité les démonstrations techniques
- il forme et travaille les chevaux en vue d'une pratique de compétition
- il met en oeuvre le suivi et les soins relatifs à la santé et au bien-être des chevaux dont il assure ou supervise le travail
- il prévient le dopage et les comportements à risque auprès des chevaux et des cavaliers
- il veille au respect de l'éthique sportive
- il coache un groupe ou un cavalier dans le cadre de la compétition : dynamique du groupe, routines de compétition, gestion de la réussite et de l'échec...
- il met en oeuvre l'organisation d'une compétition
- il évalue l'impact de ses actions

Conduite d'actions de formation

Ce professionnel peut être amené à conduire des actions de formation pour lesquelles :

- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;
- il met en oeuvre les situations formatives en favorisant les échanges entre stagiaires
- il maîtrise les outils de communication
- il évalue l'impact de ses interventions
- il propose des prolongements possibles
- il conduit une démarche d'accompagnement et d'analyse de pratique dans le cadre de son rôle de tuteur
- il maîtrise les techniques d'entretien

Référentiel de certification
du DEJEPS Perfectionnement Sportif « sports équestres »

UNITE CAPITALISABLE1 UC1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION	
OI 1-1 1-1-1 1-1-2 1-1-3 1-1-4 1-1-5	Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative participer à des diagnostics sur un territoire inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux
OI 1-2 1-2-1 1-2-2 1-2-3 1-2-4 1-2-5	Formaliser les éléments d'un projet d'action impliquer les bénévoles dans la conception définir les objectifs d'un projet d'action proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics organiser la mise en œuvre de démarches participatives concevoir des démarches d'évaluation définir les objectifs d'un projet d'action
OI 1-3 1-3-1 1-3-2 1-3-3 1-3-4	Contribuer au fonctionnement d'une structure composer une équipe d'intervenants élaborer un budget prévisionnel négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

UNITE CAPITALISABLE 2 UC2 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION	
OI 2-1 2-1-1 2-1-2 2-1-3 2-1-4 2-1-5 2-1-6	Animer une équipe de travail participer au recrutement de l'équipe animer les réunions au sein de l'organisation mettre en œuvre les procédures de travail participer aux actions de tutorat dans l'organisation faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation accompagner le développement des membres de l'équipe
OI 2-2 2-2-1 2-2-2 2-2-3	Promouvoir les actions programmées représenter l'organisation concevoir une démarche de communication participer aux actions des réseaux partenaires
OI 2-3 2-3-1 2-3-2 2-3-3 2-3-4 2-3-5 2-3-6	Gérer la logistique des programmes d'action contrôler le budget des actions programmées gérer les partenariats financiers planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels rendre compte de l'utilisation des moyens financiers anticiper les besoins en termes logistique organiser la maintenance technique
OI 2-4 2-4-1 2-4-2 2-4-3	Animer la démarche qualité veiller au respect des procédures de travail adapter le programme d'action en cas de nécessité effectuer le bilan des actions réalisées

UNITE CAPITALISABLE 3 UC3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF	
OI 3-1 3-1-1 3-1-2 3-1-3 3-1-4	Conduire une démarche d'enseignement définir une progression pédagogique dans une discipline conduire un enseignement dans une discipline réguler son intervention en fonction des réactions du public évaluer un cycle d'enseignement
OI 3-2 3-2-1 3-2-2 3-2-3 3-2-4	Conduire une démarche d'entraînement définir le plan d'entraînement définir le plan d'entraînement encadrer un groupe dans le cadre de la compétition évaluer le cycle d'entraînement
OI 3-3 3-3-1 3-3-2 3-3-3 3-3-4 3-3-5	Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage élaborer des scénarios pédagogiques préparer les supports de ses interventions mettre en œuvre une situation formative adapter son intervention aux réactions des stagiaires évaluer des actions de formation

UNITE CAPITALISABLE 4 UC 4 : ENCADRER LES SPORTS EQUESTRES EN SECURITE	
OI 4-1 4-1-1 4-1-2 4-1-3	Réaliser en sécurité les démonstrations techniques évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique expliciter les différents éléments de la démonstration technique
OI 4-2 4-2-1 4-2-2 4-2-3	Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant anticiper les risques potentiels pour le pratiquant maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
OI 4-3 4-3-1 4-3-2 4-3-3 4-3-4 4-3-5	Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique assurer la sécurité passive des équipements prévenir les comportements à risque agir en cas de maltraitance des mineurs

Annexe 3

Exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS Perfectionnement Sportif Sports équestres

Les **exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)** regroupent l'ensemble des conditions à remplir par le candidat pour suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au DE JEPS perfectionnement sportif, mention sports équestres, et notamment la validation des **tests d'exigences techniques préalables** à l'entrée en formation (**TEP**).

Le (la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités équestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- satisfaire aux tests d'exigences techniques préalables à l'entrée en formation (TEP).

Tests d'exigences techniques préalables à l'entrée en formation (TEP)

TESTS TECHNIQUES:

Test A1 : Dressage

Déroulement

Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix

Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques DRESSAGE du règlement des compétitions «Amateur » de la FFE.

Rectangle de 60x20m.

La reprise peut être dictée.

Critères	Niveau de maîtrise atteint	Commentaires
Attitude, fonctionnement, assiette et aisance du cavalier	/5	
Justesse dans l'emploi des aides	/5	
Correction du tracé	/5	
Correction des allures (rythme, régularité, franchise)	/5	
Qualité du contact, correction de l'attitude, perméabilité aux aides	/5	
Impulsion, rectitude	/5	
		Total /30
Validation Pour valider le test technique A1, le candidat doit obtenir un total \geq 18/30		

Test A2 : CSO

Déroulement

Le candidat, ayant préalablement détendu, présente les exercices dans l'ordre, en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20m.

En filet ou bride, éperons et cravache autorisés

Durée de 10 minutes maximum.

Critères	Niveau de maîtrise atteint	Commentaires
Attitude, fonctionnement, stabilité, liant et aisance du cavalier	/5	
Justesse dans l'emploi des aides	/5	
Impulsion, régularité de la cadence, amplitude adaptée	/5	
Correction du tracé (qualité des courbes et du centrage)	/5	
Correction des sauts (encadrement et trajectoire)	/5	
Qualité du contact, harmonie, fluidité	/5	
Total		/30
Validation Pour valider le test technique A2, le candidat doit obtenir un total \geq 18/30		

TEST PEDAGOGIQUE:

Déroulement

- Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de trois cavaliers de niveau galop 5 minimum
Durée : 20 minutes
- Entretien d'une durée de 10 minutes maximum

Critères	Niveau de maîtrise atteint	Commentaires
SEANCE		
Gestion de la sécurité des cavaliers, des chevaux et des tiers	/5	
Pertinence de l'utilisation de l'espace et de l'aménagement du terrain	/5	
Cohérence dans le choix et l'enchaînement des mises en situations	/5	
Gestion du groupe : qualité de l'animation, adaptation du rythme	/5	
Adaptation du mode de communication pour favoriser l'implication des cavaliers	/5	
ENTRETIEN		
Objectivité de l'autoévaluation et pertinence de l'analyse	/5	
Total		/30
Validation Pour valider le test pédagogique, le candidat doit obtenir un total \geq 18/30 et le critère de gestion de la sécurité \geq 3/5		

Dispense des TEP :

Vous avez obtenu	Dispenses		Tests	
			A	B
Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L.212-1 du code du sport				X
TEP du DEJEPS perfectionnement sportif mentions Dressage, CSO ou CCE			X	X
Candidats titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau IV permettant l'enseignement contre rémunération en autonomie, ou d'un CQP EAE ET qui justifient de résultats sportifs attestés par le DTN de l'Equitation sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2018.				
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation			X	X
3 classements dans le 1er tiers en Dressage Amateur 3 préliminaire ou équivalent			X	X
5 classements dans le 1er quart en CSO Amateur 2 GP minimum ou équivalent (hors épreuve de type « Spéciale »)			X	X
3 classements dans le 1er tiers en CCE Amateur 2 ou équivalent			X	X
3 classements dans la 1ère moitié en Attelage Amateur 2 GP minimum ou équivalent			X	X
3 classements dans le 1er tiers en Endurance Amateur 1 minimum ou équivalent			X	X
5 participations effectives à un match de Horse-Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalent			X	X
Résultats en TREC Amateur 1 minimum ou équivalent permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum à 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160			X	X
5 classements dans le 1er tiers en Hunter Equitation Amateur 1 type GP ou maniabilité			X	X
5 participations en Western Amateur 2 minimum ou équivalent dont 1 au moins en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68			X	X
2 classements, en Voltige comme longeur, dans la 1ère moitié des partants au Championnat de France Amateur 2 individuel minimum ou équivalent			X	X
Résultats en Equitation de travail Amateur 2 minimum ou équivalent permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points - Maniabilité technique : 1 résultat dans la 1ère moitié du classement - Tri du bétail : 1 résultat dans la 1ère moitié du classement			X	X
6 classements en Tir à l'arc à cheval Club Elite combiné 3 épreuves			X	X
5 classements dans le 1er quart en Pony-Games PMG Open ou équivalent			X	X
Candidats non titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau IV permettant l'enseignement contre rémunération en autonomie, ou d'un CQP EAE ET qui justifient de résultats sportifs attestés par le DTN de l'Equitation sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2018.				
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation			X	
3 classements dans le 1er tiers en Dressage Amateur 2 préliminaire ou équivalent			X	
5 classements dans le 1er quart en CSO Amateur 1 GP minimum ou équivalent (hors épreuve de type « Spéciale »)			X	
3 classements dans le 1er tiers en CCE Amateur 1 ou équivalent			X	
3 classements dans la 1ère moitié en Attelage Amateur 2 GP minimum ou équivalent			X	
3 classements dans le 1er tiers en Endurance Amateur 1 minimum ou équivalent			X	
5 participations effectives à un match de Horse-Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalent			X	
Résultats en TREC Amateur 1 minimum ou équivalent permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum à 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160			X	
5 classements dans le 1er tiers en Hunter Equitation Elite type GP ou maniabilité			X	
5 participations en Western Amateur 2 minimum ou équivalent dont 1 au moins en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68			X	
2 classements, en Voltige comme longeur, dans la 1ère moitié des partants au Championnat de France Amateur 2 individuel minimum ou équivalent			X	
Résultats en Equitation de travail Amateur 2 minimum ou équivalent permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points - Maniabilité technique : 1 résultat dans la 1ère moitié du classement - Tri du bétail : 1 résultat dans la 1ère moitié du classement			X	
6 classements en Tir à l'arc à cheval Club Elite combiné 3 épreuves			X	
5 classements dans le 1er quart en Pony-Games PMG Open ou équivalent			X	

Certifications délivrées par la FFE		
AAE		X
AE		X
Degré 3 / Degré 4	X	
Brevet fédéral d'encadrement Initiation Poney Cheval		X
Brevet fédéral de moniteur toutes mentions		X
Certifications délivrées par la CPNE-EE		
Certificat de qualification professionnelle Animateur Soigneur Assistant (CQP ASA)		X
Certificat de qualification professionnelle Organisateur de Randonnées Equestres (CQP ORE)		X
Certificat de qualification professionnelle Enseignant Animateur d'Equitation (CQP EAE)		X

Annexe 4

Dispenses et équivalences DEJEPS Perfectionnement Sportif Sports équestres

Certifications délivrées par l'État

Dispositions applicables aux personnes titulaires des qualifications mentionnées ou ayant obtenu les exigences préalables à l'entrée en formation, les exigences préalables à la mise en situation pédagogique ou les UC correspondantes des DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « Dressage », « CSO » ou « CCE »

Vous avez obtenu	Équivalences dans le DEJEPS Perfectionnement sportif mention « Sports Equestres »		EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
	Test technique	Test pédagogique	CS Initiation (3)	CS Optimisation (4)						
Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L.212-1 du code du sport		X	X							
Candidats ayant obtenu les EPEF	X	X								
Candidats ayant obtenu es EPMSP			X							
Candidats ayant obtenu une ou plusieurs UC du DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « Dressage », « CSO » ou « CCE »						Obtient de droit la ou les UC correspondantes				

- (1) Exigences préalables à l'entrée en formation
(2) Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

- (3) Conduite d'une séance d'initiation
(4) Conduite d'une séance d'optimisation

Candidats titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau IV permettant l'enseignement contre rémunération en autonomie, ou d'un CQP EAE ET qui justifient de résultats sportifs attestés par le DTN de l'Equitation sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2018.

Vous avez obtenu	Équivalences dans le DEJEPS Perfectionnement sportif mention « Sports Equestres »		EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
	Test technique	Test pédagogique	CS Initiation (3)	CS Optimisation (4)						
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X	X				X		X	
3 classements dans le 1 ^{er} tiers en Dressage Amateur 3 préliminaire ou équivalent	X	X	X				X			
3 classements dans le 1 ^{er} tiers en Dressage Amateur 2 GP ou équivalent	X	X	X				X		X	
5 classements dans le 1 ^{er} quart en CSO Amateur 2 GP minimum ou équivalent (hors épreuve de type « Spéciale »)	X	X	X				X			
5 classements dans le 1 ^{er} quart en CSO Amateur 1 GP ou Pro 3 minimum ou équivalent (hors épreuve de type « Spéciale »)	X	X	X				X		X	
3 classements dans le 1 ^{er} tiers en CCE Amateur 2 ou équivalent	X	X	X				X			
3 classements dans le 1 ^{er} tiers en CCE Amateur 1 ou équivalent	X	X	X				X		X	
3 classements dans la 1ere moitié en Attelage Amateur 2 GP minimum ou équivalent	X	X	X				X			
3 classements dans la 1ere moitié en Attelage Amateur 1 GP minimum ou équivalent	X	X	X				X		X	
3 classements dans le 1 ^{er} tiers en Endurance Amateur 1 minimum ou équivalent	X	X	X				X			
3 classements dans le 1 ^{er} tiers en Endurance Amateur Elite ou équivalent	X	X	X				X		X	
5 participations effectives à un match de Horse-Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalent	X	X	X				X			
5 participations effectives à un match de Horse-Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalent	X	X	X				X		X	
Résultats en TREC Amateur 1 minimum ou équivalent permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum à 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X				X			
Résultats en TREC Amateur Elite minimum ou équivalent permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum à 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X				X		X	
5 classements dans le 1 ^{er} tiers en Hunter Equitation Amateur 1 type GP ou maniabilité	X	X	X				X			
5 classements dans le 1 ^{er} tiers en Hunter Equitation Elite type GP ou maniabilité	X	X	X				X		X	

5 participations en Western Amateur 2 minimum ou équivalent dont 1 au moins en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X	X			X		
5 participations en Western Amateur 1 minimum ou équivalent dont 1 au moins en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X	X			X		X
2 classements, en Voltige comme longeur, dans la 1ère moitié des partants au Championnat de France Amateur 2 individuel minimum ou équivalent	X	X	X			X		
2 classements, en Voltige comme longeur, dans la 1ère moitié des partants au Championnat de France Amateur 1 individuel minimum ou équivalent	X	X	X			X		X
Résultats en Equitation de travail Amateur 2 minimum ou équivalent permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points - Maniabilité technique : 1 résultat dans la 1 ^{ère} moitié du classement - Tri du bétail : 1 résultat dans la 1 ^{ère} moitié du classement	X	X	X			X		
Résultats en Equitation de travail Amateur 1 minimum ou équivalent permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points - Maniabilité technique : 1 résultat dans la 1 ^{ère} moitié du classement - Tri du bétail : 1 résultat dans la 1 ^{ère} moitié du classement	X	X	X			X		X
6 classements en Tir à l'arc à cheval Club Elite combiné 3 épreuves	X	X	X			X		
6 classements en Tir à l'arc à cheval en épreuve internationale	X	X	X			X		X
5 classements dans le 1 ^{er} quart en Pony-Games PMG Open ou équivalent	X	X	X			X		
3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X	X	X			X		X

- (1) Exigences préalables à l'entrée en formation
(2) Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

- (3) Conduite d'une séance d'initiation
(4) Conduite d'une séance d'optimisation

5 participations en Western Amateur 1 minimum ou équivalent dont 1 au moins en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X							X
2 classements, en Voltige comme longeur, dans la 1ère moitié des partants au Championnat de France Amateur 2 individuel minimum ou équivalent	X							
2 classements, en Voltige comme longeur, dans la 1ère moitié des partants au Championnat de France Amateur 1 individuel minimum ou équivalent	X							X
Résultats en Equitation de travail Amateur 2 minimum ou équivalent permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points - Maniabilité technique : 1 résultat dans la 1 ^{ère} moitié du classement - Tri du bétail : 1 résultat dans la 1 ^{ère} moitié du classement	X							
Résultats en Equitation de travail Amateur 1 minimum ou équivalent permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points - Maniabilité technique : 1 résultat dans la 1 ^{ère} moitié du classement - Tri du bétail : 1 résultat dans la 1 ^{ère} moitié du classement	X							X
6 classements en Tir à l'arc à cheval Club Elite combiné 3 épreuves	X							
6 classements en Tir à l'arc à cheval en épreuve internationale	X							X
5 classements dans le 1 ^{er} quart en Pony-Games PMG Open ou équivalent	X							
3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X							X

- (1) Exigences préalables à l'entrée en formation
(2) Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

- (3) Conduite d'une séance d'initiation
(4) Conduite d'une séance d'optimisation

Certifications délivrées par la Fédération française d'équitation

Vous avez obtenu	EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
	Test technique	Test pédagogique				CS Initiation (3)	CS Optimisation (4)	
Titre à finalité professionnelle « Animateur Assistant d'Equitation » (AAE)		X	X					
Degré 3	X							
Degré 4	X							X
Brevet fédéral d'entraîneur niveau 2 dans les disciplines suivantes : Attelage, CCE, CSO, Dressage, Para-dressage, endurance, équitation de travail, Horse-Ball, Tir à l'arc à cheval, TREC, Pony-Games, Reining, Voltige				X			X	X
Brevet fédéral d'encadrement Initiation Poney Cheval		X	X			X		
Brevet fédéral de moniteur initiateur toutes mentions		X	X			X		

Certifications délivrées par la Commission paritaire régionale de l'emploi-Entreprises équestres

Vous avez obtenu	EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
	Test technique	Test pédagogique				CS Initiation (3)	CS Optimisation (4)	
Certificat de qualification professionnelle « Animateur-Soigneur Assistant » (CQP ASA)		X	X					
Certificat de qualification professionnelle « Organisateur de randonnées Equestres » (CQP ORE)		X	X					
Certificat de qualification professionnelle « Enseignant Animateur d'Equitation » (CQP EAE)		X	X			X		

- (1) Exigences préalables à l'entrée en formation
 (2) Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

- (3) Conduite d'une séance d'initiation
 (4) Conduite d'une séance d'optimisation